

Portugal - Discussions des 18 et 19 mars 1970, à Lisbonne,
concernant l'assainissement du commerce horloger
au Portugal et l'importation en Suisse de vins
de qualité portugais

Délégation suisse:

a) de l'administration:

MM. Ambassadeur P. Languetin, Délégué du Conseil fédéral
aux accords commerciaux, Chef de délégation
E.H. Léchet, Chef de section, Division du commerce
I. Etienne, Secrétaire d'Ambassade

b) de l'industrie:

MM. Ch. M. Wittwer, Directeur général de la Chambre suisse
de l'horlogerie
R. Retornaz, Directeur de la Fédération horlogère suisse
H. Perregaux, Secrétaire de la Chambre suisse de
l'horlogerie

Délégation portugaise:

MM. Dr. José Tomás Cabral Calvet de Magalhães, Ambassadeur,
Directeur général des Affaires économiques du
Ministère des Affaires étrangères, Chef de délégation
Ing. Carlos Lourenço, Vice-Président de la Commission
technique de Coopération économique extérieure
Dr. João Fervença da Silva, Sous-Directeur du Cabinet
d'Etudes de la Direction générale des Douanes
(Ministère des Finances)
Dr. Victor Dias dos Santos, Expert économique auprès
du Secrétaire d'Etat à l'Industrie
Ing. Virgílio Augusto Dantas, Conseiller de la "Junta"
Nationale du Vin
Dr. Pedro Ordaz, Expert de la Commission de Coopération
économique
Dr. Vasco Lucena, Expert de la Commission technique
de Coopération économique extérieure

- 2 -

Le problème du commerce illégal des montres au Portugal existe depuis longtemps. La stagnation, depuis dix ans, de l'exportation de montres suisses vers ce pays contraste nettement avec l'essor spectaculaire de l'exportation portugaise vers les pays de l'AELE et vers la Suisse en particulier. L'assainissement de ce commerce horloger, spécialement par l'abolition des droits de douane, est un postulat présenté depuis de nombreuses années par les autorités suisses. Une collaboration portugaise dans ce sens est dans l'esprit de collaboration entre pays de l'AELE, particulièrement à l'égard d'un pays comme la Suisse qui n'a jamais ménagé son appui actif à la cause portugaise dans l'Association.

Dès le premier contact des deux délégations à Lisbonne l'on constate que la longue préparation des autorités portugaises à cette idée, par l'entremise des délégations suisse et portugaise à l'AELE, à Genève, notamment au niveau ministériel, a eu des effets positifs¹⁾. En effet, nos interlocuteurs, connaissant bien la situation et les raisons de notre requête, témoignent d'emblée de compréhension et se déclarent finalement prêts à proposer à leur gouvernement l'abolition, à bref délai, d'une part substantielle du droit de douane de la position 91.01 (montres de poche et montres bracelets), le droit résiduel devant être supprimé par étapes successives à convenir. La délégation suisse insiste fermement sur une abolition intégrale et immédiate, dans le cadre de l'AELE, solution qui sera examinée du côté portugais.

Pour ce qui est des autres postulats: abolition de la procédure de poinçonnement, réduction de l'impôt sur les transactions frappant les montres en métaux précieux et admission sur le marché portugais aux titres d'usage international des accessoires de montres, l'attitude portugaise est plus réservée. Néanmoins, il est convenu que ces points feront, eux aussi, l'objet d'un examen approfondi.

1) cf. à ce propos notamment l'aide-mémoire ci-joint, remis le 24 février 1970 au Chef de la délégation portugaise à Genève.

- 3 -

La délégation portugaise s'est déclarée prête à informer la délégation suisse dans les meilleurs délais sur la suite qui sera réservée à ces affaires. Au besoin, nous la relancerons.

Les autorités portugaises ont saisi l'occasion de cet échange de vues pour exprimer le désir de voir améliorer le régime d'importation des vins portugais en Suisse. C'est un avantage pour nous que la discussion de ce point ait eu lieu à cette époque. Après deux ans de faibles récoltes portugaises et celle de l'an passé ayant été particulièrement déficitaire, notre partenaire n'était guère en état de revendiquer une élévation du niveau du contingent. Par contre, il s'est attaché à obtenir une collaboration accrue de notre part pour le lancement, sur le marché suisse, de vins dits de qualité, y compris le Porto, le Madère et les mousseux. A sa proposition de prévoir un contingent tarifaire, à droit nul, pour l'importation en bouteilles de ces vins, nous avons opposé une proposition de contingent d'importation qui serait réservé exclusivement à l'importation en fûts des vins de qualité, certifiés comme tels. Pour commencer, ce contingent serait de 5'000 hl et serait imputé sur les possibilités contingentaires dont dispose déjà le Portugal, de telle sorte que pour cette année il n'y aurait pas d'augmentation de contingent. (On se souvient que l'arrangement agricole de 1962 prévoit que la moitié - donc 17'500 hl - de l'augmentation de contingent de 35'000 hl doit être réservée annuellement aux vins de qualité). Parallèlement à cette mesure, les autorités portugaises et suisses s'efforceront d'influencer les exportateurs portugais respectivement les importateurs suisses dans le sens d'un effort plus grand en faveur des vins dits de qualité.

Il était assez malaisé d'annoncer l'intention des autorités fédérales de majorer prochainement le droit de monopole sur les produits sensibles que sont pour le Portugal le Porto et le Madère (de fr. 60.- à fr. 165.-) au moment où, principal demandeur dans cette négociation, nous revendiquions l'abolition intégrale et immédiate dans le cadre de l'AELE, du droit sur les montres.

- 4 -

Néanmoins, nous avons pu le faire sans nullement porter préjudice à la cause de l'horlogerie. La délégation portugaise en a pris note sans élever d'objection.

Les deux procès-verbaux de conclusion des discussions ci-joints, tenus séparément pour bien marquer l'inexistence de lien entre l'affaire horlogère et celle du vin, renseignent de manière plus détaillée.

Annexes mentionnées

DIVISION DU COMMERCE

Lo/Ay.- 25.3.1970

p. Lechner

Va pour information à :

Secrétariat général du DFEP, à l'intention de M. Walthard
 Délégation suisse près l'AELE, Genève
 Ambassade de Suisse, Lisbonne
 Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich
 Union suisse des paysans, Brougg, à l'intention de M. Jeanrenaud
 Chambre suisse de l'horlogerie, à l'intention de M. Wittwer, Directeur général
 Fédération horlogère suisse, à l'intention de M. Retornaz, Directeur

MM. Directeur Jolles
 Ambassadeur Languetin
 Ambassadeur Probst
 Vice-Directeur Moser
 Kb, Jt; Lo, Hf, Ae, Gre.